

OFFICIER

Voir les versets relatifs

Ce titre, qui primitivement avait le sens indéfini de : chargé d'office (comme un fonctionnaire est chargé de fonctions), ne désigne pas exclusivement des chefs de la cour ou de l'armée ; il correspond d'ailleurs à différents termes des langues originales, dont la signification est quelquefois variable et souvent indéterminée.

I Ancien Testament (termes hébreux).

1. Le chôtèr (d'une racine assyr, signifiant : écrire) doit avoir été à l'origine un secrétaire (voir ce mot) des autorités militaires, judiciaires ou civiles ; d'où les traductions, dans Vers. Syn. : surveillant ([Ex 5:14](#), [Pr 6:7](#)), prévôt ([2Ch 26:11](#)), magistrats, scribes, intendants, préposés auprès des juges (De 16:18, [1Ch 23:4](#) [26:29](#)), secrétaire ou commissaire ([2Ch 19:11](#) [34:13](#)), etc. Mais le titre d'officier est resté dans bien des passages, dont un bon nombre sont clairement en rapport avec la guerre (De 20:5,8 29:10, [Jos 1:10](#) [3:2](#) [8:33](#) [23:2](#) [24:1](#) etc.).

2. Le sârîs est le plus souvent un eunuque (voir ce mot) ; ce peut être aussi le titre d'un officier haut gradé militaire ([Ge 37:36](#) [39:1](#) [40:2](#) [7,1Ro 22:9](#) parallèle [2Ch 18:8](#), [2Ro 8:6](#), [1Ch 28:1](#), [Jer 34:19](#) [38:7](#)), mais les traductions hésitent parfois, même dans les textes parallèles, entre : eunuque, et : officier (2Ro 23:11 24:12,15, [Jer 29:2](#) [41:16](#), [2Ro 25:19](#) parallèle [Jer 52:25](#), [Est 1:10](#)). Le Rabsaris (voir ce mot) est le général en chef des saris en Assyrie (2Ro 18:17 et suivants) et à Babylone ([Jer 39:3,13](#)).

3. Le rab est en effet un chef, et si ce nom peut être appliqué à des officiers royaux ([Est 1:8](#)), il entre aussi dans les titres composés de grands dignitaires assyro-babyloniens : non seulement le Rabsaris précité, mais aussi le Rab-Mag et le Rabsaké (voir ces mots).

4. Les peqoùdîm (=nommés en charge) commandent des troupes au temps de Moïse ([No 31:14](#)) ; le même terme est traduit : centeniers, ou : chefs de centaines, dans 2Ro 11:15 parallèle [2Ch 23:14](#).

5. Le châlich (=troisième ; sans doute, primitivement, le dernier des trois hommes montés sur le même char [v. ce mot]), officier militaire (2Ro 9:25 15:25), peut être l'aide de camp d'un roi, son « bras droit » ; (cf. 2Ro 7:2 17,19) on traduit aussi : capitaine (2Ro 10:25), combattant ([Ex 14:7](#)), guerrier. --Tel ([Eze 23:15](#)) de ces termes peut apparaître occasionnellement dans les Apocryphes ([Jug 2:2 7:16](#) etc.).

II Nouveau Testament (termes grecs).

1. Dans [Lu 12:58](#) et [Mt 5:25](#), la trad. Sg. : officier de justice, est assez exacte soit pour praktôr soit pour hupèrètès (voir Sergent).

2. Mais le même hupèrètès, dans [Jn 7:32-45 18:3-12](#), [Ac 5:22](#), etc., rendu dans les Bibles du XVI e siècle par : officier, en un temps où ce mot français avait surtout) un sens général, et dans le vieil Ost. par : sergent, doit plutôt l'être par : agent (Vers. Syn., Bbl. Cent.) ; le terme gr. s'appliqua d'abord à des rameurs subalternes, puis à des sous-officiers, et dans les passages indiqués il désigne des fonctionnaires de police.

3. Les « officiers » d'Hérode Antipas, dans [Mr 6:21](#), ou « chefs militaires » (Sg.), sont littéralement des chiliarques, ou chefs de mille.

4. L' « officier royal » de [Jn 4:46,49](#) est simplement appelé dans le texte « un royal » ; on peut suppléer, pour le nom sous-entendu : fonctionnaire, courtisan, « homme de la cour » (vers. Laus.), aussi bien qu'officier ; il s'agit encore ici de la cour d'Hérode Antipas. Certaines traditions catholiques ont doté ce personnage anonyme du nom propre de Régulus (=petit roi).

5. Le titre d' « officier » donné à l'eunuque éthiopien ([Ac 8:27](#)) représente le gr. dunastès, c-à-d, puissant, (cf. [Lu 15:2](#)) ou seigneur ([1Ti 6:15](#)) ; on le traduit aussi par : ministre (Sg.).

Voir encore Armée, Capitaine, Centenier, Général, Chef, Prince, etc.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

